

les familles d'aujourd'hui

Séminaire de Genève (17-20 septembre 1984)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

AIDELF. 1986. Les familles d'aujourd'hui - Actes du colloque de Genève, septembre 1984,
Association internationale des démographes de langue française, ISBN : 2-7332-7009-5, 600 pages.

**DIVORCES ET REMARIAGES DE PERSONNES DIVORCEES,
EN SUISSE, DEPUIS 1967**

Jean-Emile NEURY
(Office Fédéral de la Statistique, Berne, Suisse)

En Suisse, l'année 1967 marque un tournant dans l'évolution de la divortialité. Alors que l'intensité du phénomène était restée remarquablement stable durant les dix huit années précédentes, on constate cette année-là le début d'une augmentation rapide et (quasi) régulière de la valeur de l'indicateur conjoncturel de la divortialité, qui se poursuit jusqu'en 1982 (les données pour 1983 ne sont pas disponibles au moment de la rédaction de ce texte).

C'est vers 1967 également que débute le recul de la nuptialité des personnes divorcées, qui va durer une dizaine d'années.

Le but de la présente note est de mettre en évidence, de manière succincte, quelques-uns des aspects les plus marquants de l'évolution des divorces et des remariages de personnes divorcées, en Suisse, depuis 1967. La durée de cette évolution, plus de quinze ans, permet de dire que l'on observe aujourd'hui, en Suisse, un rythme nouveau dans la dissolution des couples (et des familles) d'une part, dans la formation de nouveaux couples par des personnes ayant déjà été mariées, d'autre part.

I - LA DIVORTIALITE

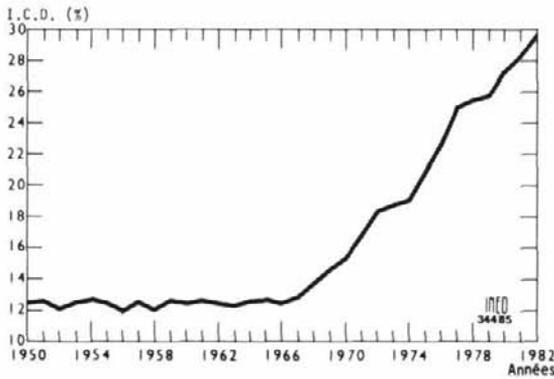
Pour l'étude de ce phénomène, nous retiendrons ici :

- la valeur de l'indicateur conjoncturel de la divortialité ;
- la distribution des divorces selon la durée du mariage (en analyses transversale et longitudinale).

I.1. L'indicateur conjoncturel de la divortialité

Rappelons que la valeur de cet indicateur (également nommé "somme des divorces réduits"), résulte de l'addition des taux de divorce selon la durée du mariage (ou "divorces réduits", à telle ou telle durée de mariage, en différence de millésime). Ces taux sont obtenus en rapportant les divorces de l'année étudiée, distribués selon l'année du mariage, au nombre initial des mariages des années correspondantes. C'est par symétrie avec les termes "indicateur conjoncturel de la fécondité générale" et "indicateur conjoncturel de la nuptialité des célibataires", utilisés en analyse transversale, que nous avons retenu l'expression "indicateur conjoncturel de la divortialité" de préférence à celle de "somme des divorces réduits".

En 1967, selon les conditions du moment, 12,9% des mariages se terminaient par un divorce (voir le graphique 1 et le tableau 1 ; dans celui-ci figurent également, à titre d'information, le nombre de divorces et le taux brut de divortialité).



Graphique 1 - Suisse. Indicateur conjoncturel de la divortialité, depuis 1950

TABLEAU 1 : SUISSE. Divorces, taux brut de divortialité, indicateur conjoncturel de la divortialité et durée moyenne des mariages dissous par le divorce, depuis 1967.

| Année | Divorces | | Taux brut de divortialité ¹⁾ | Indicateur conjoncturel de la divortialité ²⁾ | Durée moyenne ³⁾ |
|-------|----------|------------------|---|--|-----------------------------|
| | Nombre | SI 1961/66 = 100 | | | |
| 1967 | 5 198 | 107,7 | 8,6 | 12,9 | 11,7 |
| 1968 | 5 599 | 116,0 | 9,1 | 13,8 | 11,5 |
| 1969 | 5 980 | 123,9 | 9,6 | 14,6 | 11,6 |
| 1970 | 6 405 | 132,7 | 10,2 | 15,4 | 11,5 |
| 1971 | 7 035 | 145,8 | 11,1 | 16,8 | 11,7 |
| 1972 | 7 650 | 158,5 | 12,0 | 18,3 | 11,4 |
| 1973 | 8 030 | 166,4 | 12,5 | 18,8 | 11,3 |
| 1974 | 8 193 | 169,8 | 12,7 | 19,1 | 11,2 |
| 1975 | 8 917 | 184,8 | 13,9 | 20,9 | 11,2 |
| 1976 | 9 582 | 198,5 | 15,1 | 22,5 | 11,1 |
| 1977 | 10 474 | 217,0 | 16,6 | 25,0 | 11,1 |
| 1978 | 10 497 | 217,5 | 16,6 | 25,5 | 11,2 |
| 1979 | 10 394 | 215,4 | 16,4 | 25,7 | 11,3 |
| 1980 | 10 910 | 226,1 | 17,1 | 27,3 | 11,4 |
| 1981 | 11 131 | 230,6 | 17,3 | 28,2 | 11,2 |
| 1982 | 11 589 | 240,1 | 17,9 | 29,6 | 11,4 |

(1) Pour 10 000 personnes.

(2) En %.

(3) En années et dixièmes d'année.

L'accroissement de l'intensité de la divortialité est très rapide au cours des dix années suivantes (à peine note-t-on un léger ralentissement en 1972-1974) : 18,3% en 1970, 19,1% en 1972 et 25,0% en 1977. 1978 (25,5%) et 1979 (25,7%), marquent, à nouveau, une faible rupture dans la progression de

l'intensité de la divortialité, sans qu'on puisse, du reste, y apporter une explication.

L'accroissement de la valeur de l'indicateur conjoncturel de la divortialité reprend ensuite, de 1980 à 1982, à une vitesse semblable à celle observée de 1967 à 1977 ; et au cours de la dernière année pour laquelle nous disposons d'information (1982), près de 30% des mariages débouchent sur un divorce.

Précisons ici que le droit fédéral suisse du divorce n'a pas été modifié au cours de la période étudiée. Toutefois, il convient de relever que, comme dans la plupart des pays, vraisemblablement, "la jurisprudence poursuit son lent travail d'adaptation des textes du Code Civil (CCS) à l'évolution sociale". Par exemple, "sur la base de l'article 142 CCS, une sorte de divorce par consentement mutuel s'est instauré dans la pratique" (1).

La valeur de l'indicateur conjoncturel de la divortialité résulte de l'addition des taux de divorce répartis selon la durée du mariage, avon-nous dit ; voyons comment ces taux ont évolué au cours de la période étudiée.

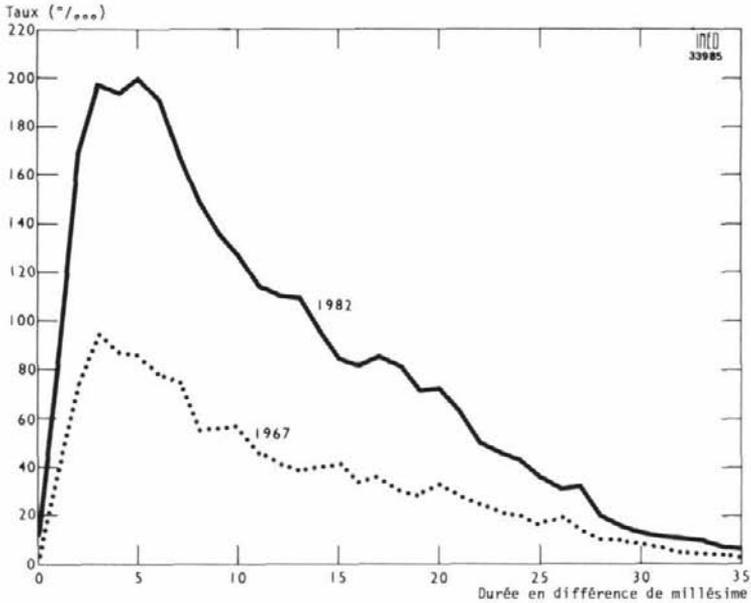
I.2. Les taux de divorce selon la durée du mariage

Nous nous plaçons ici en analyse transversale, c'est-à-dire que nous considérons l'ensemble des taux obtenus pour une année d'observation donnée. Et, afin de simplifier le discours, nous ne retenons ici que les taux calculés pour les deux années bornant la période choisie, soit 1967 et 1982.

Les deux distributions choisies figurent au graphique 2. On constate que la valeur des taux a augmenté, plus ou moins fortement, à toutes les durées de mariage. En valeurs absolues, cette augmentation est d'autant plus forte que la durée du mariage est courte (abstraction faite des durées 0, 1 et 2) ; par contre, en pour-cent, cette augmentation reste du même ordre de grandeur, élevé, jusque vers une durée du mariage égale à vingt ans. Par exemple, pour une durée moyenne de mariage de quatre ans (moyenne des durées trois, quatre et cinq ans), la valeur du taux de divortialité passe de 89 divorces pour 10 000 mariages à 197 (+ 121% ; notons ici que c'est entre trois et cinq ans qu'est situé, le plus généralement, le mode de la distribution) ; à une durée moyenne de dix ans de mariage (moyenne calculée sur les durées neuf, dix et onze ans), le nombre des "divorces réduits" passe de 53 divorces, pour 10 000 mariages à 125,3 (+ 131%) ; après vingt cinq ans, de 19 à 36,7 (+ 93%) ; et, enfin, vers trente ans de mariage, de 9 à 14 (+ 56%). Ultérieurement, on constate également un léger accroissement, mais de plus en plus réduit.

Cette évolution est intéressante à plus d'un titre ! D'une part, on constate qu'une proportion de plus en plus élevée de couples récemment formés se séparent après une durée de mariage relativement courte ; d'autre part, on observe que, même après une longue durée de mariage, les individus

(1) COMMAILLE J., FESTY P., GUIBENTIF P., KELLERHALS J., PERRIN J.F., ROUSSEL L. : "Le divorce en Europe Occidentale, la loi et le nombre", Genève, Paris, Groupe International de recherche sur le divorce, Centre d'étude de théorie et d'évaluation législatives, Institut National d'Etudes Démographiques, 1983, p.106 & 104.



Graphique 2 - Suisse, Taux de divorce selon la durée du mariage en 1967 et 1982

mariés n'hésitent plus à mettre fin au lien qui les unit, soit pour se remarier (mais de moins en moins, comme on le verra plus loin) ou pour cohabiter, soit pour accéder à une indépendance vraisemblablement désirée depuis longtemps. Il est vrai qu'aujourd'hui le divorce est devenu un acte relativement banal, que la situation de personne divorcée est bien acceptée par la société et que le sentiment de culpabilité que ressentent naguère certains couples devant la perspective de rompre le lien conjugal tend à s'atténuer sérieusement.

On peut donc penser aujourd'hui que le rapide accroissement du nombre des divorces enregistrés au cours des quinze ou seize dernières années résulte à la fois d'une modification, relativement modérée, du calendrier et, vraisemblablement, d'une augmentation de l'intensité du phénomène.

Cette manière de voir les choses nous est suggérée d'une part par l'évolution de la durée moyenne entre le mariage et le divorce, d'autre part par celle de la valeur des "divorces réduits" dans les promotions de mariage.

I.3. La durée moyenne des mariages

Les valeurs de cette durée figurent au Tableau 1. Au cours des cinq premières années de la période étudiée, la durée moyenne des mariages se terminant par un divorce oscille autour de onze ans et demi. Durant les six années suivantes, elle diminue régulièrement pour atteindre 11,1 ans en 1976 et 1977. Elle augmente ensuite rapidement au cours des trois années suivantes, pour terminer en "forme d'hésitation".

Notons que cette durée moyenne n'a qu'une valeur relative ; elle n'indique que la durée moyenne entre deux sanctions civiles (le mariage et le divorce), mais pas la durée entre le mariage et la séparation de fait des époux ; celle-ci doit être sensiblement inférieure à celle-là.

I.4. L'évolution dans les promotions de mariages

Par "promotion de mariages", on entend l'ensemble des mariages qui ont été conclus au cours d'une même année civile. On est ici en analyse longitudinale, c'est-à-dire que l'on étudie l'évolution des taux de divorce, année après année, dans une promotion de mariages.

A titre d'illustration de l'évolution du phénomène, nous avons retenu les mouvements des "divorces réduits" dans les promotions 1957, 1962, 1965, 1970 et 1975 (voir le graphique 3). Les courbes présentent des profils passablement accidentés, du fait des variations aléatoires, selon la durée, des valeurs des taux (en effet, pour chaque durée de mariage, le nombre de divorces est, statistiquement, peu important). Dans la promotion 1957, on note d'abord une évolution très classique, semblable à celle des promotions antérieures, jusqu'à une durée de mariage de dix ans (qui correspond à l'année 1967) ; après dix ans de mariage, on constate que la distribution s'écarte sensiblement d'un modèle "normal" d'évolution, matérialisé par les données relatives à la promotion 1945, prise comme témoin : la divortialité après une longue durée de mariage augmente sensiblement.

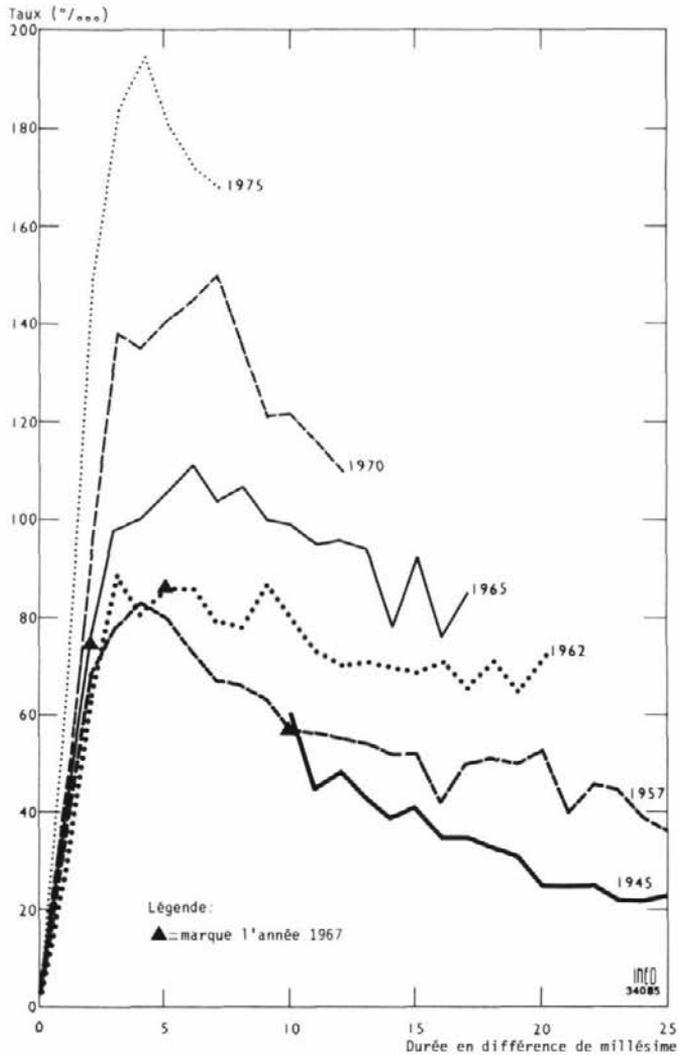
La promotion 1962 a, au cours des premières années du mariage, approximativement la même allure que la précédente. Dès cinq ans de mariage (correspondant à l'année 1967), on retrouve l'augmentation de la valeur des divorces réduits observée dans la promotion 1957, mais nettement plus marquée.

Dans la promotion 1965, l'année 1967 correspond à une durée de mariage de deux ans. Aux durées postérieures, on constate également un accroissement, de plus en plus marqué, des taux de divorce.

Dans les promotions 1970 et 1975 enfin (qui nous mènent jusqu'à des durées de mariages égales à douze ans dans le premier cas, à sept ans dans le second), il se produit une véritable explosion de la divortialité à des durées relativement courtes.

Que peut-il se passer dans l'avenir ? Dans une étude précédente, réalisée en 1978, nous posions la question suivante à propos de l'augmentation des divorces survenus de 1967 à 1977 : "S'agit-il d'une modification de l'intensité de la divortialité (accroissement de la proportion des divorces dans les promotions de mariage) ou d'un simple changement du calendrier de la divortialité (réduction de la durée moyenne des mariages dissous par divorce" (2) ? Nous concluons à l'époque qu'il n'était guère aisé de répondre à la question.

(2) OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE : "Note sur l'évolution de la divortialité en Suisse". Contributions à la statistique suisse, 58^{ème} fascicule, Berne, 1979, p.23.



Graphique 3 - Suisse. Taux de divorce dans quelques promotions de mariage, selon la durée du mariage (1945, 1957, 1962, 1965, 1970 et 1975)

Aujourd'hui, après cinq années d'observations supplémentaires, nous sommes tentés de dire que l'augmentation du nombre des divorces résulte du cumul des deux mouvements. Si l'on observe les données disponibles en analyse transversale, on remarque, en gros, qu'aux durées de mariages les plus courtes (jusque vers sept ou huit ans), les valeurs des "divorces réduits" continuent d'augmenter relativement fortement, alors que pour des durées plus longues, cet accroissement est très nettement modéré.

Et on peut penser que pour les promotions de mariages les plus récentes, on s'achemine vers un modèle de divortialité où prévaut une forte intensité (de 30 à 35% des mariages) et une durée moyenne réduite du mariage. Ce propos rejoint du reste une remarque qu'ont faite C. Blayo et P. Festy il y a quelques années : "Calendrier et intensité du divorce ne sont pas indépendants. En général, plus le divorce est fréquent, plus les durées de mariage auxquelles il se produit sont courtes ; c'est du moins ce que l'on a observé jusqu'ici" (3).

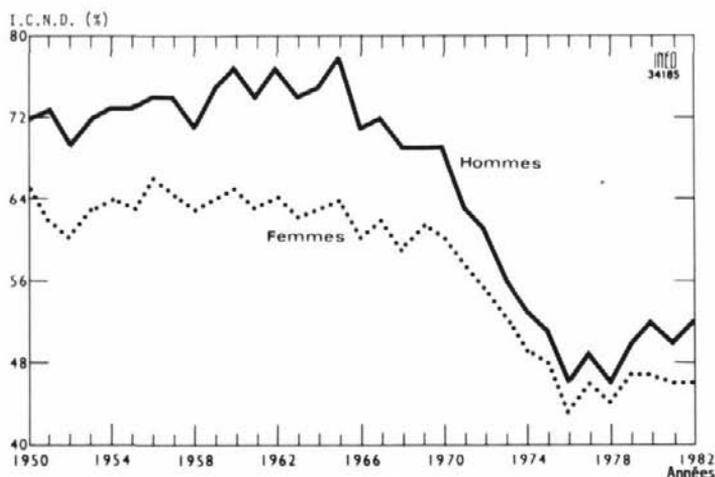
II - LE REMARIAGE DES PERSONNES DIVORCEES

Pour l'étude de ce phénomène, nous retiendrons ici :

- la valeur de l'indicateur conjoncturel de la nuptialité des personnes divorcées ;
- la distribution des remariages de personnes divorcées selon la durée depuis le divorce (en analyse transversale seulement).

II.1. L'indicateur conjoncturel de la nuptialité des personnes divorcées

La valeur de cet indicateur (également nommé "somme des remariages réduits") résulte de l'addition des taux de remariages selon la durée depuis le divorce (ou "remariages réduits", à telle ou telle durée, en différence de millésime). Ces taux sont obtenus en rapportant les remariages de l'année étudiée, distribués selon l'année du divorce, au nombre initial des divorces des années correspondantes. C'est par symétrie avec les termes "indicateur conjoncturel de la fécondité générale" et "indicateur de la nuptialité des célibataires", utilisés en analyse transversale, que nous avons retenu l'expression "indicateur conjoncturel de la nuptialité des personnes divorcées" de préférence à celle de "somme des remariages réduits".



Graphique 4 - Suisse. Indicateur conjoncturel de la nuptialité des personnes divorcées, selon le sexe, depuis 1950

(3) BLAYO C. et FESTY P. : "Les divorces en France, évolution récente et perspectives", Population, Paris, 3, 1976 : 617-648, p.620.

En 1967, selon les conditions du moment, 71,5% des hommes divorcés et 61,7% des femmes divorcées finissaient par se remarier (voir le graphique 4 et le tableau 2 ; dans celui-ci figurent également, à titre d'information, le nombre de personnes divorcées qui se remarient, ainsi que la durée moyenne entre divorce et remariage). L'intensité de la nuptialité des personnes divorcées reste à peu près stable au cours des trois années suivantes puis, dès 1971, "plonge" brusquement, jusqu'en 1976 ; cette année-là, 45,6% des divorcés et 43,4% des divorcées finissaient par se présenter, à nouveau, devant l'officier de l'Etat-Civil. Cette brutale diminution s'accompagne, signalons le fait, d'une sensible réduction de l'écart existant entre remariage des hommes divorcés d'une part, des femmes divorcées d'autre part.

TABEAU 2 : SUISSE; Remariages de personnes divorcées, indicateur conjoncturel de la nuptialité des personnes divorcées et durée moyenne entre divorce et remariage, selon le sexe, depuis 1967.

| Année | Remariage de personnes divorcées | | Indicateur conjoncturel ¹⁾ | | Durée moyenne depuis le divorce ²⁾ | |
|-------|----------------------------------|--------|---------------------------------------|--------|---|--------|
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| 1967 | 3 449 | 2 924 | 71,5 | 61,7 | 4,2 | 5,4 |
| 1968 | 3 428 | 2 902 | 69,0 | 59,4 | 4,1 | 5,1 |
| 1969 | 3 572 | 3 084 | 69,3 | 61,3 | 4,2 | 5,4 |
| 1970 | 3 720 | 3 136 | 69,4 | 59,8 | 4,4 | 5,2 |
| 1971 | 3 610 | 3 122 | 62,9 | 56,8 | 4,1 | 5,5 |
| 1972 | 3 732 | 3 203 | 61,0 | 54,9 | 4,2 | 5,5 |
| 1973 | 3 656 | 3 222 | 56,2 | 51,7 | 4,3 | 5,5 |
| 1974 | 3 700 | 3 223 | 53,4 | 49,1 | 4,0 | 5,4 |
| 1975 | 3 670 | 3 271 | 51,3 | 47,5 | 4,5 | 5,4 |
| 1976 | 3 496 | 3 171 | 45,6 | 43,4 | 4,2 | 5,3 |
| 1977 | 3 968 | 3 571 | 49,2 | 46,1 | 4,4 | 5,4 |
| 1978 | 3 918 | 3 600 | 46,3 | 44,2 | 4,8 | 5,7 |
| 1979 | 4 368 | 3 995 | 49,8 | 47,0 | 4,9 | 5,7 |
| 1980 | 4 718 | 4 129 | 52,1 | 46,7 | 5,0 | 5,7 |
| 1981 | 4 775 | 4 231 | 50,3 | 46,4 | 4,9 | 5,8 |
| 1982 | 5 089 | 4 372 | 52,1 | 45,8 | 5,0 | 5,6 |

(1) En %.

(2) En années et dixièmes d'années.

Dès 1977, on constate une légère reprise de la nuptialité des personnes divorcées ; en 1982, la valeur de l'indicateur s'élève à 52,1% pour les hommes et à 45,8 % pour les femmes.

Remarquons enfin que les mouvements de la nuptialité des personnes divorcées suivent, grosso modo, ceux de la nuptialité des célibataires ; et que, comme ceux-ci, de nombreuses personnes divorcées se "mettent en ménage"

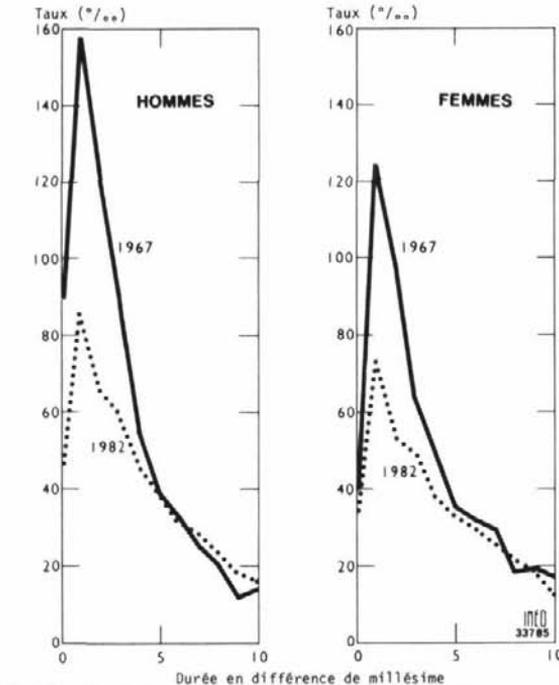
(ou cohabitent) sans faire sanctionner civilement leur liaison. Les valeurs de l'indicateur conjoncturel de la nuptialité des personnes divorcées se trouvent, de ce fait, vraisemblablement, sous-estimées.

II.2. Les taux de remariage selon la durée depuis le divorce

Etant ici en situation d'analyse transversale, nous considérons l'ensemble des taux obtenus pour une année d'observation donnée. Comme pour les divorces, nous ne retiendrons ici que les taux calculés pour les deux années bornant la période étudiée, soit 1967 et 1982.

Les deux distributions choisies figurent au graphique 5. On constate que le recul de l'intensité de la nuptialité des personnes divorcées résulte essentiellement de la diminution de la valeur des taux aux durées les plus faibles : 0 (pour les hommes uniquement), 1, 2, ou 3 ans, voire 4 ans. Il est vrai que pour des durées plus élevées, la valeur de ces taux est faible et qu'elle devient même négligeable après sept ou huit années de vie dans le "statut" de divorcé.

Donnons quelques exemples. Pour le sexe masculin, en 1967, 15,8 % des divorcés se remariaient après une année de divorce, 12,3 % après deux ans et 8,3 % après trois ans ; en 1982, les proportions correspondantes sont égales à 8,6 %, 6,6 % et 6,0 %. Pour le sexe féminin, au cours de la première année étudiée, 12,4% des femmes divorcées se remariaient après une



Graphique 5 - Suisse. Taux de remariage des personnes divorcées, selon le sexe et la durée depuis le divorce, en 1967 et 1982

année de divorce, 9,8 % après deux ans et 6,4 % après trois ans ; en 1982, on a observé les proportions correspondantes suivantes : 7,3 %, 5,4 % et 4,9 %.

II.3. La durée moyenne entre le divorce et le remariage

L'évolution décrite ci-dessus laisse supposer une augmentation de la durée moyenne écoulée entre le divorce et le remariage. Les données figurant au tableau 2 le confirment, pour le sexe masculin surtout : en 1967, cette durée était égale à 4,2 ans, en 1982 à 5,0. Pour les femmes, l'évolution est moins nette : 5,4 ans en 1967 et 5,6 ans en 1982 (mais 5,8 ans en 1981).